

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 00924 Numéro SIREN : 844 327 544 Nom ou dénomination : BGI BELAID GROUP INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2024 sous le numéro de dépôt 941

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Certified by  you sign					
		Brut	et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	41 036	23 982	17 054	28 233	11 179	39.60
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	579 800		579 800	579 200	600	0.10
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	6 561		6 561	7 595	1 034	13.61
	Autres immobilisations financières						
Total II		627 397	23 982	603 415	615 028	11 613	1.89
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	31 000		31 000		31 000	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	2 665 837		2 665 837	2 889 220	223 383	7.73
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	470 000		470 000		470 000	
	Disponibilités	867 178		867 178	1 715 592	848 414	49.45
	Charges constatées d'avance (3)	3 008		3 008	652	2 356	361.39
	Total III	4 037 023		4 037 023	4 605 464	568 441	12.34
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 664 420	23 982	4 640 438	5 220 492	580 054	11.11

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/202312		Exercice N-1 30/09/202212		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000		5 000			
	Réserves						
	Réserve légale	500		500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	4 193 224		1 368 416		2 824 808	206.43
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 649		2 824 808		2 806 159	99.34
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	4 217 373		4 198 724		18 649	0.44
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTES (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	206		1 776		1 570	88.40
	Emprunts et dettes financières diverses	104 985		15 000		89 985	599.90
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 514		39 081		12 567	32.16
	Dettes fiscales et sociales	53 115		578 867		525 752	90.82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	238 245		387 045		148 800	38.45
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	423 065		1 021 768		598 703	58.59
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 640 438		5 220 492		580 054	11.11

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

423 0651 021 768

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N30/09/202312		Exercice N-130/09/202212	Ecart N / N-1	
	Franc	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	540 000	540 000	1 358 634	818 634	60.25
Chiffre d'affaires NET	540 000	540 000	1 358 634	818 634	60.25
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges		29 879		29 879	
Autres produits		6	4	2	54.71
Total des Produits d'exploitation (I)		569 884	1 358 638	788 753	58.05
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *		231 603	258 146	26 543	10.28
Impôts, taxes et versements assimilés		37 658	22 750	14 908	65.53
Salaires et traitements		214 484	550 137	335 652	61.01
Charges sociales		170 644	209 225	38 581	18.44
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		11 179	11 185	6	0.05
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges		10 299	42 507	32 207	75.77
Total des Charges d'exploitation (II)		675 867	1 093 950	418 082	38.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		105 983	264 688	370 671	140.04
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2023	12	30/09/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	152 190		8 323		143 867	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 667				2 667	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	154 857		8 323		146 534	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	19 001		43 046		24 045	55.86
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	19 001		43 046		24 045	55.86
2. Résultat financier (V-VI)	135 856		34 723		170 579	491.26
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	29 873		229 965		200 092	87.01
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 034		6 201 031		6 199 997	99.98
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	1 034		6 201 031		6 199 997	99.98
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 034		3 451 031		3 449 997	99.97
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	1 034		3 451 031		3 449 997	99.97
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			2 750 000		2 750 000	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			11 498		11 498	100.00
Impôts sur les bénéfices (X)	11 224		143 659		132 435	92.19
Total des produits (I+III+V+VII)	725 776		7 567 992		6 842 216	90.41
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	707 126		4 743 184		4 036 057	85.09
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	18 649		2 824 808		2 806 159	99.34

SARL BGI BELAID GROUP INVEST

13 B AV. DE LA MOTTE PICQUET

75007 PARIS

Sébastien Belaid

✓ Certified by  yousign

ANNEXE DU 01/10/2022 AU 30/09/2023

COMPTAOFFICE ILE DE FRANCE

85 RUE PASTEUR

77240 VERT SAINT DENIS

01.60.65.04.07

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 640 438.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 540 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 18 649.22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	41 036		
TOTAL	41 036		
Autres participations	579 200		600
Prêts, autres immobilisations financières	7 595		
TOTAL	586 795		600
TOTAL GENERAL	627 831		600

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			41 036	41 036
TOTAL			41 036	41 036
Autres participations			579 800	579 800
Prêts, autres immobilisations financières		1 034	6 561	6 561
TOTAL		1 034	586 361	586 361
TOTAL GENERAL		1 034	627 397	627 397

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	12 803	11 179		23 982
TOTAL	12 803	11 179		23 982
TOTAL GENERAL	12 803	11 179		23 982

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	11 179				
TOTAL	11 179				
TOTAL GENERAL	11 179				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	6 561	6 561	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 812	2 812	
Impôts sur les bénéfices	49 371	49 371	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 330	29 330	
Groupe et associés	2 584 324	2 584 324	
Charges constatées d'avance	3 008	3 008	
TOTAL	2 675 406	2 675 406	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 034		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	206	206		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 514	26 514		
Personnel et comptes rattachés	20 257	20 257		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 084	7 084		
Taxe sur la valeur ajoutée	24 000	24 000		
Autres impôts taxes et assimilés	1 774	1 774		
Groupe et associés	104 985	104 985		
Autres dettes	238 245	238 245		
TOTAL	423 065	423 065		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	98 881
Total	98 881

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	175
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 126
Dettes fiscales et sociales	20 029
Total	26 330

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 008
Total	3 008

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	540 000
Total	540 000

Répartition par secteur géographique	Montant
Prestations de services France Métropolitaine	540 000
Total	540 000

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	2
Total	2

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 000.00 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 000.00 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SARL BGI BELAID GROUP INVEST
75007 PARIS

Page : 7

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%			100.00								
- SAS IDS-ISOLATION DECORATION			63.48								
- SAS SOGEFI GROUPE											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SAS SOGEFI PARTICIPATIONS			19.99								
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Le 14/01/2024
BELAID SEBASTIEN GERANT

ANNEXE

SOMMAIRE

page

Faits caractéristiques de l'exercice

1

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

1

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

1

Permanence ou changement de méthodes

1

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

2

Etat des amortissements

2

Etat des provisions

3

Etat des échéances des créances et des dettes

3

Composition du capital social

3

Evaluation des immobilisations corporelles

3

Evaluation des amortissements

4

Evaluation des créances et des dettes

4

Dépréciation des créances

4

Produits à recevoir

4

Charges à payer

4

Charges et produits constatés d'avance

5

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

5

Ventilation de l'effectif moyen

5

Honoraires des commissaires aux comptes

5

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations

7

NA = Non Applicable NS = Non significative

« BGI BELAID GROUP INVEST »

Société à responsabilité limitée au capital social de €5.000

Siège social : Haut Villata – Ferrulajolo – 8 Sainte-Lucie de Porto Vecchio – Zonza – 22144 Sainte-Lucie de
Porto Vecchio
844 327 544 RCS Ajaccio
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 29 MARS 2024**

« [...] »

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2023 – Quitus au Gérant)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Gérant et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2023, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat bénéficiaire de €18.649,22.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

[...]

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat – Distribution de dividendes)

L'assemblée générale, après pris connaissance du rapport de gestion du Gérant, décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à la somme de €18.649,22 de la manière suivante :

- Au poste « Autres réserves » pour le tout, soit..... €18.649,22.

Ainsi, le poste « Autres réserves » est porté de €4.193.223,80 à €4.211.873,02.

[...]

SIXIÈME RÉOLUTION

(Refonte des articles 6 et 7 des statuts suite à des erreurs matérielles)

L'assemblée générale prend acte que les articles 6 et 7 des statuts de la Société relatifs aux apports et au capital social de cette dernière mentionnent le terme « actions » au lieu du terme « parts sociales » pour désigner les droits sociaux composant le capital social de la Société.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de rectifier les erreurs matérielles stipulées dans les articles 6 et 7 des statuts et de les modifier comme suit :

« [...] »

ARTICLE 6 – APPORTS

Lors de la constitution de la Société, les fondateurs ont apporté en numéraire la somme de cinq mille euros (5.000,00 €) décomposée de la manière suivante :

- **Monsieur Sébastien Belaïd**
Apport en numéraire de trois mille cinq cents euros (3.500,00 €) : **3.500,00 €**

▪ Madame François Bernot Apport en numéraire de cinq cents euros (500,00 €) :	500,00 €
▪ Madame Laetitia Bernot Apport en numéraire de mille euros (1.000,00 €) :	1.000,00 €
Soit au total la somme de cinq mille euros (5.000,00 €) :	5.000,00 €

Lesdits apports correspondent à cinq mille (5.000) parts sociales de dix euros (10,00 €) de valeur nominale, souscrites en totalité et entièrement libérées.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5.000,00 €).

Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de dix euros (10,00 €) chacune, souscrites et libérées en totalité dans les conditions exposées à l'**article 6** ci-dessus par les associés et attribuées à ces derniers en proportion de leurs apports :

▪ Monsieur Sébastien Belaïd, Numérotées d'une (1) à trois cent cinquante (350) ;	350 parts sociales,
▪ Madame Françoise Bernot, Numérotées de trois cent cinquante-et-une (351) à quatre cents (400) ;	50 parts sociales,
▪ Madame Laetitia Bernot, Numérotées de quatre cent une (401) à cinq cents (500) ;	100 parts sociales,

Total des parts formant le capital social de cinq mille euros (€5.000) :	500 parts sociales.
---	----------------------------

Les associés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties dans la proportion indiquée ci-dessus, considération prise de leur situation matrimoniale.

[...] »

SEPTIÈME RÉOLUTION (Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi et les règlements.

[...] »

Le signataire déclare expressément accepter la signature des présentes, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services de signature électronique YouSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la présente conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le signataire se déclare parfaitement informé de cette technologie, de ses conditions d'utilisation et des dispositions légales et réglementaires applicables au procédé de signature électronique et, par conséquent, renonce à titre définitif et irrévocable à se prévaloir à quelque titre que ce soit de tout défaut (i) d'information relativement au procédé de signature électronique utilisé, et/ou (ii) de fiabilité dudit procédé de signature électronique, et/ou (iii) de preuve de son intention de signer les présentes.

Monsieur Sébastien Belaïd
Gérant et associé

SARL BGI
BELAID GROUP INVEST

13 Bis, Avenue de la Motte Picquet
75007 – PARIS

RCS PARIS B 844 327 544

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 1^{er} Octobre 2022 au 30 Septembre 2023

THIERRY CHABREDIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5, Rue Thibaud
75014 PARIS
Tél. 01.40.52.27.02
Mobile 06.80.87.86.09
E-mèl : thierry.chabredier@orange.fr

THIERRY CHABREDIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5, Rue Thibaud
75014 PARIS
Tél. 01.40.52.27.02
Mobile 06.80.87.86.09
E-mail : thierry.chabredier@orange.fr

SARL BGI BELAID GROUP INVEST

13 Bis, Avenue de la Motte-Picquet
75007 PARIS

RCS PARIS B 844 327 544

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Période du 31 Octobre 2022 au 30 Septembre 2023



THIERRY CHABREDIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5, Rue Thibaud
75014 PARIS
Tél. 01.40.52.27.02
Mobile 06.80.87.86.09
E-mail : thierry.chabredier@orange.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

THIERRY CHABREDIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5, Rue Thibaud
75014 PARIS
Tél. 01.40.52.27.02
Mobile 06.80.87.86.09
E-mail : thierry.chabredier@orange.fr

SARL BGI BELAID GROUP INVEST
13 Bis, Avenue de la Motte-Picquet
75007 PARIS

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société BGI relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donne une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Vérification spécifiques.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

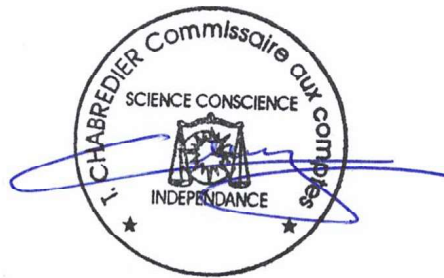
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de



mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 Mars 2024
Le Commissaire aux Comptes



Thierry CHABREDIER
Membre de la Compagnie régionale de Paris

THIERRY CHABREDIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5, Rue Thibaud
75014 PARIS
Tél. 01.40.52.27.02
Mobile 06.80.87.86.09
E-mail : thierry.chabredier@wanadoo.fr

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023
CERTIFICAT PREVU PAR LES ARTICLES
L 225-115 ET D 139 DU CODE DE COMMERCE**

Sur la base de mon audit des comptes de l'exercice arrêté au 30 Septembre 2023, je certifie que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à :

- 233 171 Euros

est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

CERTIFIE EXACT

Fait à Paris, le 13 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes



Thierry CHABREDIER
Membre de la Compagnie Rég. de Paris